

IZEAUX

Nouveau stade municipal : les travaux en septembre



Les vestiaires du stade, datant des années 70, ont bien besoin d'un coup de jeune.

La saison rugbystique est maintenant terminée et les travaux de construction d'un ensemble vestiaires, tribunes et salle socio-culturelle vont pouvoir commencer, selon la dernière réunion du conseil municipal. Le coût estimatif de ces travaux se monte à 1 187 189,50 euros HT, dont une dotation de la préfecture DETZ de 200 000 euros, du Conseil général de 74 588 euros, financements publics (enveloppe parlementaire, FFR et FFF) de 20 000 euros. Reste à la charge de la commune 892 601,50 euros, dont un autofinancement de 392 601,50 et un emprunt de 500 000 euros. Un grand projet qui était devenu nécessaire en raison des installations désuètes qui ne répondaient

plus aux normes en vigueur. Un chantier qui démarrera en septembre prochain et qui va durer de longs mois pour ne s'achever qu'en 2013. À ce propos, le conseil est appelé à autoriser le maire à signer l'avenant relatif au forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre pour un montant de 116 099,50 euros HT. Par 13 voix pour et 3 abstentions, le conseil approuve l'avant-projet établi par l'Icad.

D'autres délibérations

Par ailleurs, les classes de CM1 et CM2 envisagent de partir en classe découverte en octobre prochain, direction l'Auvergne et le site de Vulcania. Ce projet de 3 jours coûterait 180 euros par enfant, dont 60 euros financés

par les parents, 30 par le Sou des écoles, 15 par le Conseil général et 15 financés par une tombola. Reste une subvention de 60 euros accordée par les élus par 2 voix contre et 2 abstentions. Enfin, conformément à la loi du 20 mars 2012, les élus ont décidé d'organiser une consultation de la manière suivante : annonce par voie d'insertion dans Le Dauphiné Libéré, par annonce sur le panneau lumineux et sur le site Internet de la commune. Une note d'information présentant les conséquences de l'application de la majoration de 30 % des droits à construire ainsi qu'un registre d'observations seront à la disposition du public en mairie mais également sur le site internet durant une période d'un mois.

